Département de la Vienne Commune de Poitiers

Parc d'activités d'Alienor d'Aquitaine

Maître d'Ouvrage



WESTEA Filiales du groupe Barjane

CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE

DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE

PC12 – ATTESTATION DU RESPECT DES REGLES PARASISMIQUES ET PARACYCLONIQUES

COMPLETUDE EN DATE DU 27 OCTOBRE 2022





WESTEA

SNC au capital de 10 glo €

La Galinière - ROYN

13790 CHATEAUNE/F-LE-ROUGE

RCS Aix en Pca 898 471 438

T8+35 (NJ 42 94 23 93 - Fat +33 (NJ 12 94 23 9)



BUREAU VERITAS CONSTRUCTION

ATTESTATION DE CONTROLE TECHNIQUE

(délivrée par le contrôleur technique au maître de l'ouvrage en application de l'article A.431-10 du code de l'urbanisme et à joindre à la demande de permis de construire en application de l'article R. 431-16 du code de l'urbanisme)

Prise en compte au stade de la conception des règles parasismiques

Je soussigné DELALANDRE Guillaume

agissant au nom de la société Bureau Veritas, contrôleur technique au sens de l'article L. 111-23 du code de la construction et de l'habitation, titulaire de l'agrément A1 relatif au contrôle technique obligatoire délivré par décision ministérielle du 05 janvier 2004

Atteste que le maître d'ouvrage :

WESTEA La Galinière - RD7N 13790 CHATEAUNEUF LE ROUGE

de l'opération de construction suivante :

Bâtiment logistique d'une surface de plancher d'environ 66 000 m² ZAC Aliénor d'Aquitaine 86000 POITIERS

va confier à la société de contrôle Bureau Veritas, bureau de Sophia Antipolis une mission de contrôle technique relative à la sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme.

Le contrôleur technique atteste qu'il fait connaître au maître d'ouvrage son avis relatif à la prise en compte des règles parasismiques au stade du permis de construire.

La base des documents du projet est celle fournie en phase de dépôt du permis de construire.

Date le 17/10/2022

Signature

